



Commune de Hantay

Hantay, samedi 6 juin 2020

## Note d'information Accueil de Loisirs (ACM)

Chères Hantayeuses, Chers Hantayeurs, Chers Parents,

Dans le contexte actuel du COVID 19 et des contraintes associées, nous avons décidé, à contrecœur, de ne pas ouvrir l'Accueil de Loisirs cet été.

Nous sommes bien conscients de l'impact de ce choix dans votre organisation au quotidien, et nous souhaitons vous expliquer pourquoi, de manière précise, nous avons pris cette décision.

### La capacité d'accueil :

Elle est limitée à 56 enfants par « session », répartis dans 7 classes : 8 enfants + 1 animateur + 1 personnel communal dédié Covid 19 par classe, nous avons prévu de faire 2 sessions durant l'été (2x3 semaines).

Pour rappel, nous avons accueilli 147 enfants l'année dernière sur les 3 semaines de Juillet.

### L'aspect pédagogique :

Les groupes sont constitués pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.

Les activités, y compris celle de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit, et ne peuvent rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.

Les enfants doivent être maintenus, dans la mesure du possible, dans la même salle d'activité toute la journée.

La distanciation imposée pour les activités physiques et sportives est de 5 mètres minimum.

### L'aspect sanitaire :

Le protocole sanitaire imposé pour l'Accueil de Loisirs est deux fois plus contraignant que celui de l'école.

Actuellement, dans le cadre de l'école, le nettoyage et la désinfection totale des locaux (6) sont obligatoires une fois par jour.

Pour l'Accueil de Loisirs le nettoyage et la désinfection totale sont imposés deux fois par jour pour un nombre de locaux utilisés nettement supérieurs (toutes les classes, le foyer, la salle Jean Macé, la salle de sports, la salle René France etc...)

Sans compter les désinfections ponctuelles après chaque changement de lieu ou mouvement de personnes.

Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons, etc..., le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont à effectuer avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

*Autre exemple pour les petits : lavage du linge de lit chaque jour après chaque sieste des enfants.*

### L'aspect financier :

Afin d'accueillir les enfants dans le respect du protocole imposé : nous sommes dans l'obligation d'embaucher 5 personnes à temps complet pendant 2 mois, en complément de notre personnel actuel, et ceci rien que pour la partie sanitaire du protocole.

Le personnel communal, habituellement attiré à la garderie, est dédié pour l'occasion à la gestion sanitaire Covid 19, c'est pourquoi nous ne pouvons proposer de service de garderie avant et après l'Accueil de Loisirs, ni même de cantine le midi...

Entre l'augmentation du nombre de personnel UFCV et l'embauche de 5 personnes dédiées au protocole sanitaire, le coût de l'Accueil de Loisirs dépasse les 80 000 € soit 10% du budget de fonctionnement de notre commune !

En conclusion, cela fait des semaines que nous retournons le problème dans tous les sens pour essayer de trouver une solution juste et équitable pour tout le monde :

- Comment choisir les enfants au vu du nombre de places restreintes ?
- Quelles occupations allons-nous leur proposer...?
- Engager une telle somme, pour un service très limité ?

Nous avons quelques espoirs quant aux annonces gouvernementales applicables au 2 juin 2020, mais le protocole est resté inchangé.

Pour toutes les raisons précitées, nous avons donc décidé à l'unanimité, lors du dernier Conseil Municipal, de ne pas ouvrir l'Accueil de Loisirs cet été.

Comptant sur votre compréhension.

Le Conseil Municipal.